

## Discours de Paul-Henri Spaak, président de l'Assemblée ad hoc (Strasbourg, 9 mars 1953)

**Légende:** Le 9 mars 1953, lors d'une séance solennelle à la Maison de l'Europe à Strasbourg, Paul-Henri Spaak, président de l'Assemblée ad hoc, remet officiellement aux ministres des Affaires étrangères des six pays de la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA) le projet du traité de la Communauté politique européenne.

**Source:** Assemblée ad hoc. Projet de traité portant statut de la Communauté européenne, Informations et documents officiels de la Commission constitutionnelle. Paris: Secrétariat de la Commission constitutionnelle, mars/avril 1953. 128 p. (Informations et documents officiels de la Commission constitutionnelle).

**Copyright:** Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de rediffusion, via Internet, un réseau interne ou tout autre moyen, strictement réservés pour tous pays.

Les documents diffusés sur ce site sont la propriété exclusive de leurs auteurs ou ayants droit.

Les demandes d'autorisation sont à adresser aux auteurs ou ayants droit concernés.

Consultez également l'avertissement juridique et les conditions d'utilisation du site.

**URL:**

[http://www.cvce.eu/obj/discours\\_de\\_paul\\_henri\\_spaak\\_president\\_de\\_l\\_assemblee\\_ad\\_hoc\\_strasbourg\\_9\\_mars\\_1953-fr-aa9ac65d-2656-4330-a784-5aa565e0841c.html](http://www.cvce.eu/obj/discours_de_paul_henri_spaak_president_de_l_assemblee_ad_hoc_strasbourg_9_mars_1953-fr-aa9ac65d-2656-4330-a784-5aa565e0841c.html)

**Date de dernière mise à jour:** 31/10/2012

## Discours de Paul-Henri Spaak, président de l'Assemblée ad hoc (Strasbourg, 9 mars 1953)

*Monsieur le Président, Messieurs les Ministres, Mademoiselle, Messieurs,*

Il est manifestement impossible de garantir à chacun de nos Etats tous les droits afférents à une souveraineté indépendante, tout en pourvoyant aux intérêts et à la sécurité de tous. Des individus qui s'associent doivent abandonner une part de liberté pour conserver le reste. L'importance du sacrifice doit dépendre tant de la situation et des circonstances que du but à atteindre. Il est toujours difficile de faire le départ exact entre les droits auxquels il faut renoncer et ceux que l'on peut conserver ; or, en l'occurrence, cette difficulté est augmentée par les différences de situation, de superficie, de coutumes et d'intérêts particuliers existant entre nos divers Etats.

Dans toutes nos délibérations sur cette question, nous n'avons eu garde de perdre de vue ce que nous considérons comme notre intérêt suprême, à savoir : la consolidation de notre union, dont dépendent notre prospérité, notre bonheur, notre sécurité et peut-être même notre existence. Cette considération importante, sérieusement et profondément gravée dans notre esprit, a amené chacun de nous à être plus conciliant sur des questions de moindre importance que l'on n'eût pu, autrement, l'espérer ; aussi la Constitution que nous présentons maintenant porte-t-elle la marque d'un esprit d'accommodement, ainsi que de cette estime et de cette bonne volonté mutuelles que le caractère particulier de notre situation politique rendait indispensable.

Il serait peut-être présomptueux d'espérer la voir recueillir l'approbation sans réserve de tous les Etats, mais chacun d'eux considérera sans nul doute que, si l'on n'avait tenu compte que de son seul intérêt, les conséquences auraient pu être particulièrement désagréables ou préjudiciables à d'autres ; nous espérons et croyons que cette Constitution ne soulèvera que le minimum d'objections auquel on pouvait raisonnablement s'attendre ; notre plus ardent désir est qu'elle contribue à assurer la prospérité durable de ce continent qui nous est si cher à tous et qu'elle garantisse sa liberté et son bonheur.

Comme je voudrais, Messieurs, que ces mots simples et forts soient sortis de ma plume. Ils traduisent, en effet, d'une façon parfaite ce que j'ai à vous dire.

Mais, hélas, ils ne sont pas de moi.

Ils constituent un passage essentiel, à peine démarqué, de la lettre en date du 17 septembre 1787, par laquelle George WASHINGTON, Président de la Convention Fédérale, transmettait au Président du Congrès le projet de Constitution des Etats-Unis d'Amérique.

La lecture de ce document historique n'est pas déplacée au cours de la cérémonie d'aujourd'hui. Il constitue un grand sujet de méditation et un réconfortant message d'espérance.

Son actualité vous a certainement frappés. D'autres hommes, il y a plus d'un siècle et demi, ont connu des difficultés semblables aux nôtres ; ils se sont trouvés en face de problèmes à peine différents de ceux qui nous sont posés aujourd'hui ; ils avaient nos inquiétudes, mais ils ont osé et ils ont réussi. Pourquoi notre destin ne serait-il pas égal au leur ?

Si nous montrons la même audace et le même courage, il n'y a aucune raison valable qui nous interdise d'espérer le même succès.

C'est à nous et à nous seuls qu'incombe la tâche ; c'est sur nous et sur nous seuls que repose la responsabilité de rendre à la vieille Europe sa force, sa grandeur et son rayonnement.

Monsieur le Président, Messieurs les Ministres,

Le 10 septembre dernier, les Ministres des Affaires Etrangères de la République Fédérale d'Allemagne, de la Belgique, de la France, de l'Italie, du Luxembourg et des Pays-Bas, réunis à Luxembourg, décidaient de

s'engager dans la phase politique de la construction d'une Europe unie. En leur nom, ici même, M. le Chancelier ADENAUER, le 13 septembre, nous demandait d'établir le projet d'une autorité politique européenne et nous fixait un délai de six mois pour remplir notre tâche.

Nous avons alors accepté cette responsabilité, pleinement conscients des difficultés que nous allions rencontrer. Les six mois seront écoulés demain. Et ce soir, M. le Président, MM. les Ministres, au nom de l'Assemblée, je vais vous remettre le projet de Statut politique de la Communauté européenne.

Nous avons réussi à remplir notre mission grâce à la bonne volonté, au talent et à la discipline de tous ceux que vous voyez réunis ici. Mais la justice veut que je rende un spécial hommage à quelques hommes qui travaillant depuis des semaines, jour et nuit, consacrent tout leur temps à la grande oeuvre qui les passionne et dans laquelle ils croient.

Je félicite et je remercie – oserai-je dire que je cite à l'ordre du jour de l'armée des bons Européens - M. von BRENTANO, Président de la Commission constitutionnelle, les Présidents et rapporteurs de ses sous-commissions, MM. BLAISSE et BENVENUTI, pour ce qui concerne les attributions, MM. TEITGEN, DEHOUSSE et AZARA, pour les institutions politiques, MM. PERSICO et VON MERKATZ, pour les institutions juridictionnelles, MM. VAN DER GOES VAN NATERS, SEMLER et WIGNY, pour ce qui concerne les liaisons de la Communauté politique et ses rapports d'association avec les autres nations libres. A ces félicitations si méritées, je joins celles que j'adresse à tous leurs collègues de la Commission constitutionnelle et à leurs infatigables collaborateurs du Secrétariat.

Messieurs, le travail que nous vous soumettons n'est l'oeuvre ni des maximalistes, ni des minimalistes de cette Assemblée ; l'Europe que nous vous proposons n'est ni fédérale, ni confédérale.

Nous avons dans notre travail commun oublié nos tendances et négligé les querelles d'école.

Nous avons la faiblesse de croire que nous avons préparé la création d'une Communauté qui s'inspire bien certainement de certaines règles que l'expérience des autres a rendu valables, mais qui contient aussi des idées neuves, originales, spécialement adaptées aux situations particulières avec lesquelles nous avons été confrontés.

Entre deux extrêmes : d'un côté un système purement intergouvernemental, reliant des Etats gardant une totale souveraineté, et de l'autre une Constitution mettant tout de suite en commun la plupart des activités de nos Etats, notre Assemblée a choisi une voie moyenne, celle réalisant une Communauté politique de caractère supranational.

Le statut que nous avons établi respecte les compétences que les Gouvernements de nos pays ont, jusqu'à présent, conservées par devers eux, pour continuer à les exercer séparément. Il n'entraîne pas de nouveaux transferts de souveraineté.

En même temps qu'il témoigne ainsi d'une volonté réfléchie d'unir dans la diversité et la liberté, de faire sa place à l'expérience de ménager et d'assurer les garanties nécessaires à la réalisation du grand changement qui est en cours, le projet de Statut répond d'une manière positive aux exigences de développement de l'Europe et vise à consolider les résultats déjà acquis.

Jusqu'à présent, l'édification de l'Europe a été entreprise par fragments. Il y a le plan Schuman qui fonctionne depuis sept mois. Il y a l'armée européenne dont la création est maintenant soumise à l'approbation des Parlements de nos pays. Il s'agissait là d'étapes vers une Europe unie dont la structure politique restait indéfinie.

Le Statut élaboré par notre Assemblée comble ce vide. Il propose les institutions politiques européennes, celles qui auront la charge des problèmes que nos gouvernements et nos parlements ont décidé de traiter en commun et de ceux qu'ils pourront ultérieurement et successivement décider d'y ajouter.

Ce statut applique au domaine limité de la Communauté européenne les principes constitutionnels en vigueur dans nos pays. Il propose, pour la première fois, d'associer les peuples à la construction de cette Europe dont dépend tout leur avenir, par l'élection au suffrage universel direct, de la Chambre des Peuples d'un Parlement européen.

Cette organisation politique est ouverte à la participation de tous les états membres du Conseil de l'Europe. Le projet de statut permet et appelle l'établissement de liens d'association aussi étroits que possible avec ces pays, et notamment avec la Grande-Bretagne.

Le projet de statut subordonne l'armée européenne à l'autorité politique d'un pouvoir civil européen émanant de la représentation populaire. Il soumet également cette armée au contrôle démocratique d'un Parlement élu au suffrage universel direct.

Afin de créer les conditions qui permettront à nos pays d'accroître leur production et d'élever leur niveau de vie à la mesure des techniques modernes, le projet de statut organise une procédure pour la réalisation progressive d'un grand marché intérieur, aussi vaste que celui des Etats-Unis, dont les étapes successives seront subordonnées à l'accord de tous les Etats. Il généralise enfin une des innovations capitales apportées par le plan Schuman : la création d'un fonds de réadaptation qui pourra aider les entreprises et les travailleurs à se préparer à l'élargissement du marché commun.

L'oeuvre de notre Assemblée concilie donc la modération et le progrès. Elle confirme aussi que la méthode nouvelle choisie par les gouvernements de nos pays pour élaborer ce statut politique était une méthode sage.

Les Parlements de nos pays ont souvent regretté, lors des initiatives précédentes de nos Gouvernements, d'avoir à en connaître seulement en leur état final, pour les approuver en bloc ou les repousser. Par l'intermédiaire de notre Assemblée, nos Parlements respectifs, pour la première fois, ont, au contraire, pu participer à l'élaboration même du projet. L'expérience a réussi, certainement quant au délai, et aussi nous le croyons quant au fond.

Aussi pensons-nous que, dans la mise au point définitive des textes à laquelle les gouvernements vont devoir procéder, ils ne retourneront pas aux méthodes traditionnelles, resteront fidèles à l'initiative qu'ils ont prise et s'assureront la collaboration infiniment précieuse de quelques-uns des hommes qui durant ces dernières semaines ont donné l'exacte mesure de leur dévouement, de leur talent et de leur science.

Monsieur le Président, Messieurs les Ministres,

Je ne veux pas essayer de dissimuler l'émotion qui m'étreint au moment où je vous remets, où je vous confie le travail accompli par cette Assemblée.

Quand, il y a six mois, elle a commencé ses travaux, j'en suis convaincu, beaucoup étaient sceptiques, beaucoup pensaient que l'épreuve qui lui était imposée serait trop dure, trop difficile.

Beaucoup j'en suis sûr, prévoyaient un échec, tant les obstacles sentimentaux, politiques, juridiques et techniques étaient nombreux.

Il n'y a pas dix ans, les pays représentés ici se faisaient la guerre. Nos peuples s'affrontaient dans une horrible mêlée. Nous n'avions qu'une pensée, qu'un but : nous détruire les uns les autres aussi complètement que possible.

Dans l'immensité de nos malheurs, dans les ruines que nous avons accumulées, dans notre faiblesse et notre pauvreté, dans la menace qui plane et l'inquiétude qui règne, soudain nous avons compris, réalisé le mortel danger que nos querelles, que nos discussions faisaient courir à des règles de vie qui nous sont communes, à un héritage millénaire que chacun d'entre nous a contribué à agrandir et à embellir.

Nous nous sommes repris, ressaisis, et sans rien oublier - car ce serait une profanation - nous avons décidé de tenter la grande aventure qui doit, si elle réussit - et elle réussira - nous permettre de sauver ce que nous avons en commun de plus cher et de plus beau.

Ce projet de traité n'est donc pas seulement un émouvant message de réconciliation, c'est un acte de confiance dans l'avenir.

Ce n'est pas seulement une oeuvre politique et juridique, c'est l'effort positif d'hommes qui sont décidés à sauver des richesses inestimables en même temps qu'un patrimoine d'idées que l'agression dont il est l'objet nous a rendu plus cher.

Messieurs les Ministres,

Dans cette création de l'Europe, à Luxembourg, le 10 septembre dernier, vous avez pris courageusement la décision première. Nous, de notre côté, avons accepté la tâche difficile que vous nous aviez confiée et nous l'avons menée à bien. Une nouvelle étape est aujourd'hui franchie. Ne brisons pas notre élan, ne diminuons pas notre effort. Il faut que sans perdre de temps, nous poursuivions notre oeuvre commune.

Je vous le demande avec passion et avec confiance.